



## RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU BIEN "FORETS HUMIDES DE L'ATSINANANA" MADAGASCAR (N 1257)

Janvier 2016

## 1.Résumé analytique du rapport

Pour mettre en œuvre les mesures correctives relatives aux décisions du Comité du patrimoine Mondial, le Gouvernement malagasy a renouvelé son engagement pour un quota d'exportation zéro concernant les espèces de bois de rose et d'ébène auprès du Secrétariat de la CITES jusqu'en Janvier 2016.

La coopération avec les institutions internationales de lutte contre le trafic a été établie pour renforcer celles déjà existantes.

Des renforcements de capacité sur l'identification des bois précieux et la lutte contre la corruption dans le domaine des ressources naturelles ont été dispensés aux responsables respectifs.

Le plan d'utilisation des stocks est aussi en cours d'amélioration conformément aux recommandations de la CITES.

Pour concrétiser les mesures prises pour l'assainissement de la filière bois de rose, des missions de contrôle forestier ont été organisés; la structure de coordination (SE, CCOA) a été renforcée et une Loi portant création de la « chaine spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène » et répression des infractions relatives aux bois de rose et/ou bois d'ébène sur la chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou d'ébène a été votée par l'Assemblée Nationale.

Au niveau du bien, les missions de contrôle ont été intensifiées et effectuées tant avec les populations riveraines que par les agents de Parc accompagnés par les forces de l'ordre.

Les agents de MNP et les communautés de base ont été par ailleurs formés par WCS pour la mise en place du système de surveillance et suivi de l'application de la loi avec le logiciel SMART. WCS a également fourni un renforcement de capacité sur l'analyse de changement de la couverture forestière par télédétection avec vérification terrain pour le personnel des Parcs Nationaux Masoala et Marojejy.

L'Association Tany Meva via le financement SGP/GEF a appuyé 28 projets aux bénéfices des communautés riveraines de ces 02 Parcs pour contribuer à leur conservation.

La mise en œuvre du plan d'action d'urgence supervisée par la FAPBM a permis d'effectuer les activités stratégiques au niveau des 2 Parcs sus-cités (patrouille, co-surveillance par les communautés riveraines, acquisition d'équipement pour la surveillance, matérialisation des limites). Et de mobiliser les experts en groupe taxonomique pour leurs inventaires biologiques et celles des Valeurs Universelles Exceptionnelles de l'Association Vahatra.

La société civile contribue aussi au plaidoyer contre les exploitations illégales et trafics illicites des ressources naturelles.

La mission de suivi réactif du 28 septembre au 03 octobre 2015 a par ailleurs conclu que les mesures correctives adoptées ontétépour la plupart initiées et en partiemisen œuvre mais que plusieurs de ces activités nécessitent des mesures à moyen ou long terme. De ce fait, les parties prenantes vont mener des réflexions au cours de l'année 2016 concernant le calendrier de leur mise en œuvre.

Ainsi, au vu de ces efforts engagés, par rapport à l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril, pour l'année 2015, la coupe de bois précieux ainsi que le défrichement ont connu une diminution à l'intérieur des aires protégées. Des restaurations passives et actives sont mises en œuvre au niveau du bien. Et aucune extinction des lémuriens n'est à craindre au vu de leurs habitats.

En 2015, comme en 2014, aucun de ces 06 Parcs n'est plus au niveau TRES HAUT. Et les indices de l'Efficacité de Gestion varient de 0.76 à 0.86 pour chaque Parc National.

Le deuxième semestre de l'année 2015 a été marqué par des ruées d'exploitants miniers illicites dans les Parcs Nationaux de Zahamena et de Ranomafana. Mais grâce à la FAPBM qui a accordé à MNP un Fonds d'Intervention Spéciale et à la collaboration des autorités régionales et locales, des activités pour leur protection ont pu être mis en œuvre.